En application de la loi n° 82-213 du 2/03/1982 le présent acte a été déposé à la Préfecture de Nanterre le 9 NOV 2010 et publié le 1.9 NOV 2018.

Le directeur général des services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal:

Objet: Budget ville – exercice 2018 – approbation de la décision modificative n°2

Séance du 15 novembre 2018 Convocation du 9 novembre 2018 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf novembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, MM. Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés:

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault, Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy, M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon, Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot, M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebyre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 novembre 2018

OBJET: Budget ville - exercice 2018- approbation de la décision modificative nº2

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2018 adopté le 29 mars 2018, modifié par délibération du 12 avril 2018,

Vu sa délibération approuvant la décision modificative n°1 adoptée le 28 juin 2018,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (9 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon, Thierry Legros, Xavier Tamby)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2018 :

| and property to the state of th | BP 2018 | DM 1 | DM 2 | Total budget 2018 |
|--|--------------|-------------|--------------|-------------------|
| Recettes de fonctionnement | 42 377 000 € | 173 000 € | 14 550 € | 42 564 550 € |
| Dépenses de fonctionnement | 42 377 000 € | 173 000 € | 14 550 € | 42 564 550 € |
| Recettes d'investissement | 26 941 000 € | 1 423 000 € | 23 796 510 € | 52 160 510 € |
| Dépenses d'investissement | 26 941 000 € | 1 423 000 € | 23 796 510 € | 52 160 510 € |

ADOPTE la décision modificative n°2 au budget de la ville, exercice 2018, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire